

## ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS D'UNE POPULATION DE TNS

« Questionnaire on line réalisé auprès d'un panel de TNS afin de mesurer leur connaissance et leur appétence en matière de protection sociale (retraite, prévoyance, santé) mais également d'appréhender leur état d'esprit dans ce contexte post covid et d'inflation»

**Panel de 402 consommateurs interrogés du 18/07 au 23/07 selon les quotas suivants :**

- **Âge : 18 ans et plus**
- **Statut : individu ayant un statut de TNS**

# CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

**Cette étude a été réalisée initialement dans le cadre du pré-lancement de notre nouvelle offre Travailleurs Non Salariés prévue en fin d'année 2022.**

Dans ce contexte, **Prévoir-Vie** a réalisé une étude auprès de 400 personnes âgées de 18 à 65 ans avec pour objectif de récolter leur point de vue en matière de leur protection sociale (retraite, prévoyance, santé ) mais également de état d'esprit plus général sur leur vie en tant que TNS.

**L'échantillon a été interrogé par un questionnaire auto-administré en ligne, du 18.07 au 25.07 2022, sur le système Toluna start auprès de 400 répondants.**

L'échantillon a été construits selon la méthode des quotas portant sur l'âge (18 ans et plus) ainsi que le statut de TNS. L'étude n'a pas fait l'objet d'un redressement particulier.



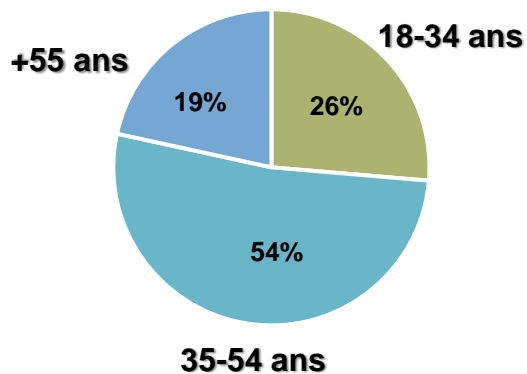
# DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES RÉPONDANTS

Nombre de réponses au 25/07 :

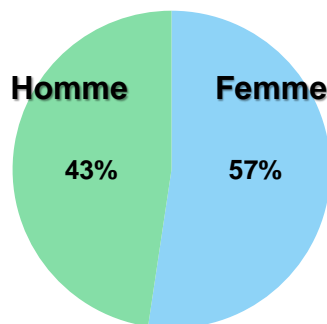
**400 répondants (100%)**

**400 interrogés**

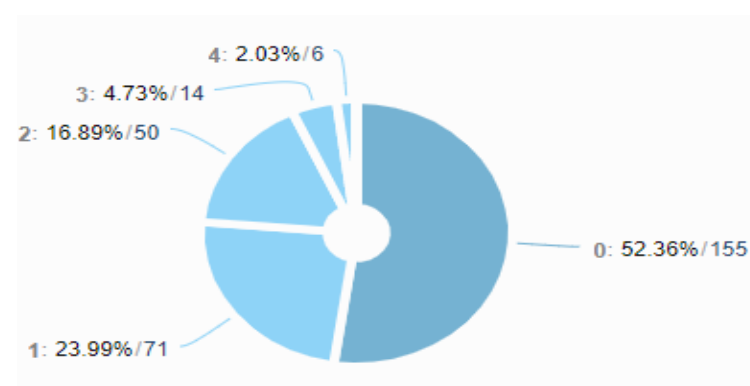
## Tranches d'âge :



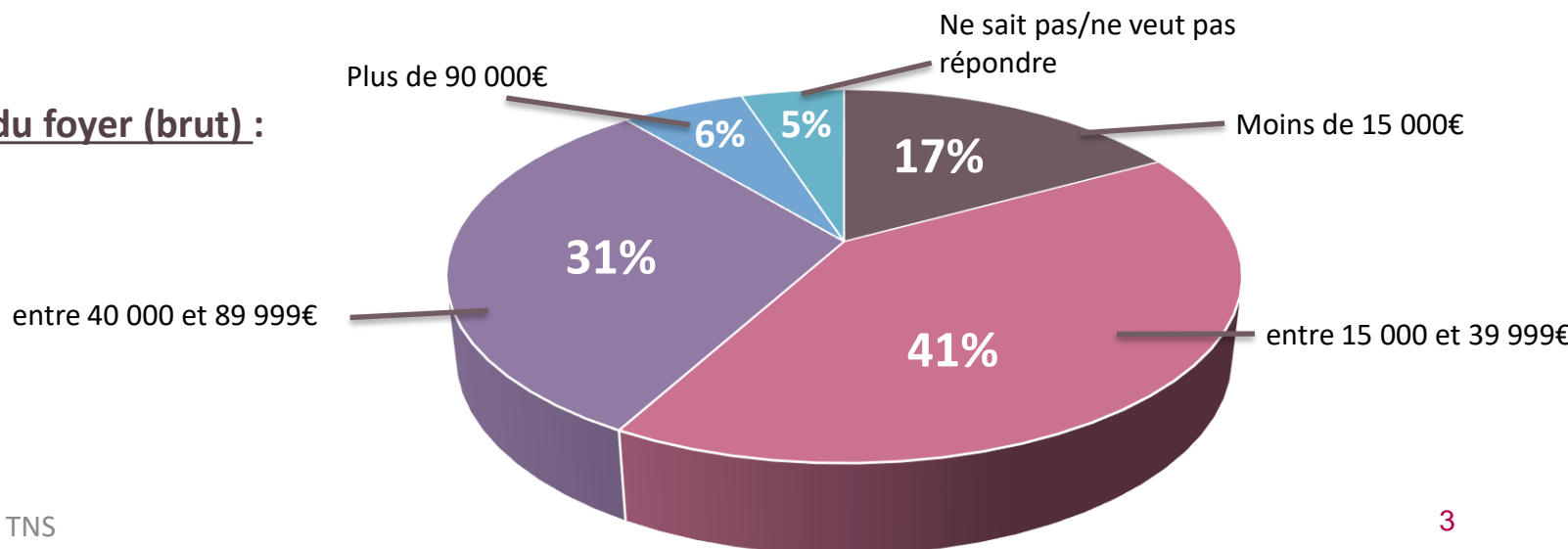
## Sexe :



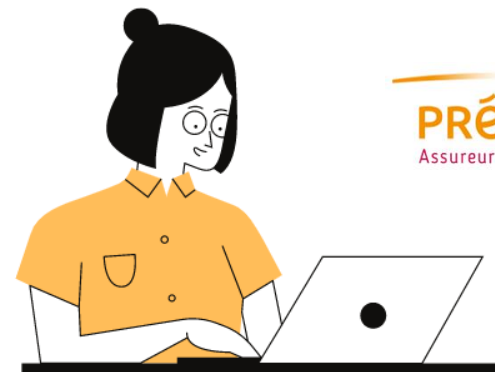
## Nombre d'enfants:



## Revenu annuel du foyer (brut) :



# PRINCIPAUX RÉSULTATS



## Des Travailleurs Non Salariés optimistes

85% des personnes interrogées se déclarent **satisfaits** de leur activité de travailleur indépendant. Néanmoins, ils se montrent majoritairement vigilants vis-à-vis **de leur équilibre vie pro / vie perso** d'une part et **de la gestion de leur santé & prévoyance** d'autre part.

## Des Travailleurs Non Salariés protégés mais pas trop

Il semble ainsi que les TNS aient une **très bonne maîtrise de leur protection santé** (le remboursement des frais de soins étant leur principale préoccupation en matière de protection sociale). Cette tendance est, dans une moindre mesure **la même pour la prévoyance** (2/3 se sentant bien protégés dans ce domaine) malgré un manque de protection constaté (en moyenne, ½ ne dispose pas d'informations et ne détient pas de contrat de prévoyance). En revanche, la **Retraite est encore peu considérée** se situant en dernière position des préoccupations de protection sociale (plus de la moitié des personnes interrogées ne sont pas équipée d'un contrat d'épargne retraite).



## Des cotisations Santé et Prévoyance identiques

La moyenne des cotisations attendue par les TNS s'établit à **plus ou moins 50€ par mois** que ce soit pour leur contrat Santé ou Prévoyance.

Pour la retraite, en échos à la faible préoccupation déjà observée, la grande majorité des personnes interrogées (60%) **est prête à épargner jusqu'à 350€ par mois**, avec 33% jusqu'à 600€ par mois.

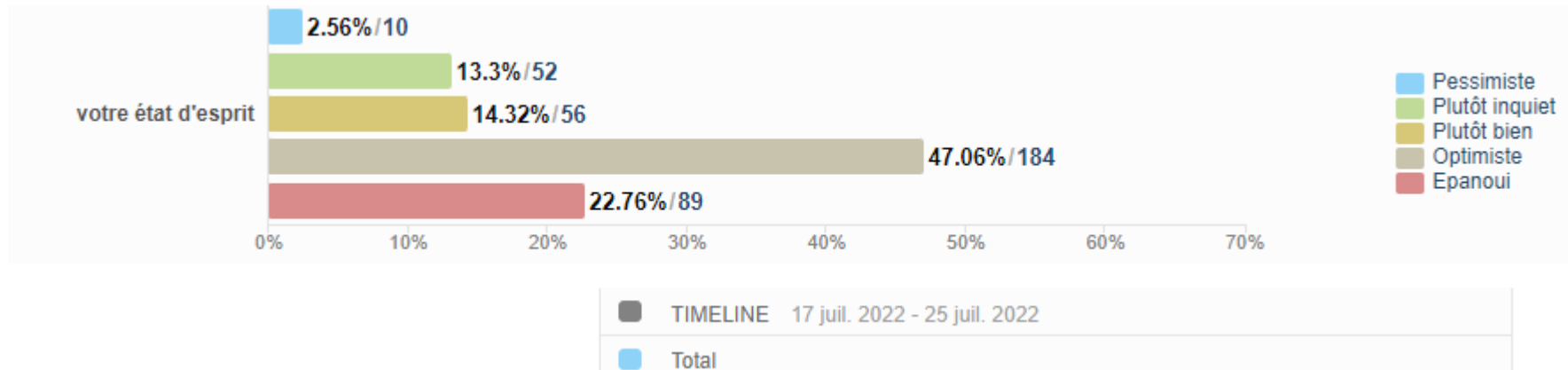
## Des moyennes de prestations attendues

Les TNS estiment être couverts suffisamment en cas d'arrêt de travail avec une indemnité journalière allant de 50 à 80€, en cas d'invalidité totale, une rente mensuelle allant de 1000 à 2000€. Concernant le capital décès reversé aux proches, il se situe entre 50 000 et 80 000€. Enfin, ils estiment une rente mensuelle suffisante entre 1500 et 3000€.

## Des contrats sur-mesure

La majorité des TNS (56%) interrogés ont comme principale attente de bénéficier **d'un contrat personnalisé** selon leur situation. En deuxième attente survient la défiscalisation et, en troisième, la facilitation des démarches administratives.

# Q1 : SELON L'ÉCHELLE CI-DESSOUS, COMMENT JUGEZ-VOUS VOTRE ÉTAT D'ESPRIT ACTUEL VIS-À-VIS DE VOTRE ACTIVITÉ DE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT ?

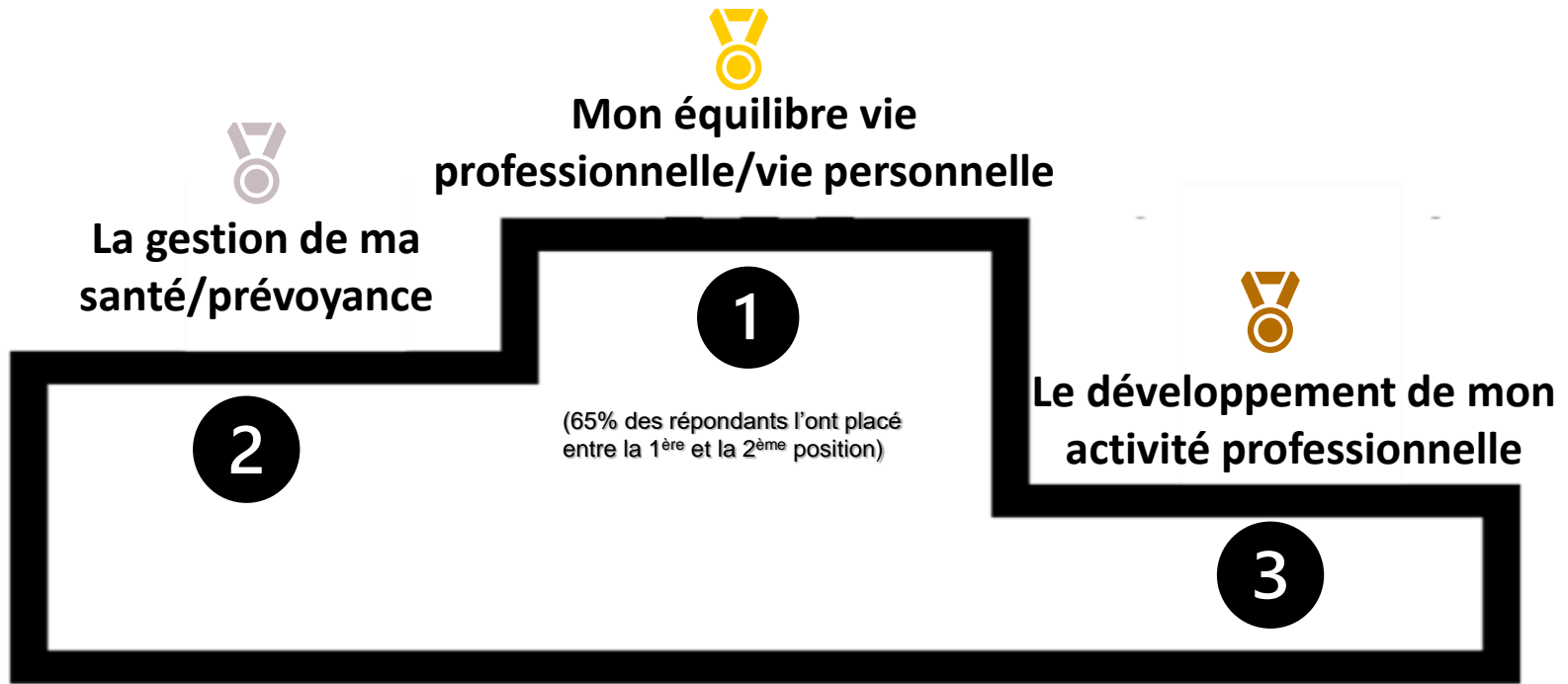


- **Dans l'ensemble, un optimisme dominant avec 85%** des répondants qui se sentent bien vis-à-vis de leur activité de travailleur indépendant (23% se disent être épanouis, 47% optimistes et 14% plutôt bien)
- Seuls 13% des personnes interrogées se sentent plutôt inquiets et seulement 3% sont pessimistes



# Q2 : PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES, QUELLES SONT VOS PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN TANT QUE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT ?

(CLASSEZ LES PROPOSITIONS DE LA PLUS IMPORTANTE À LA MOINS IMPORTANTE)

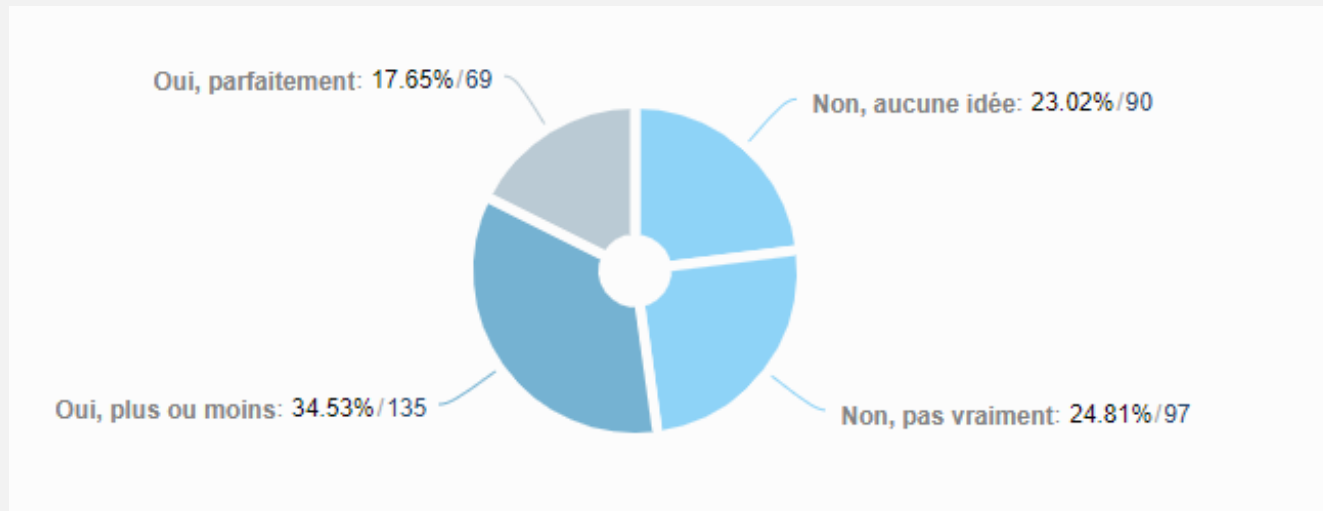


**4** La gestion de ma retraite/ de mes salariés  
(58% des répondants l'ont placé entre la 3<sup>ème</sup> et la dernière position)

- **1/2 personnes (47%) a placé « mon équilibre vie professionnelle/vie personnelle » en première position**
- **La même proportion (1/2) des répondants a placé « la gestion de ma retraite/mes salariés » en dernière position**

### Q3 : CONNAISSEZ-VOUS LE NIVEAU DE PROTECTION DONT VOUS BÉNÉFICIEZ AVEC VOTRE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE OBLIGATOIRE?

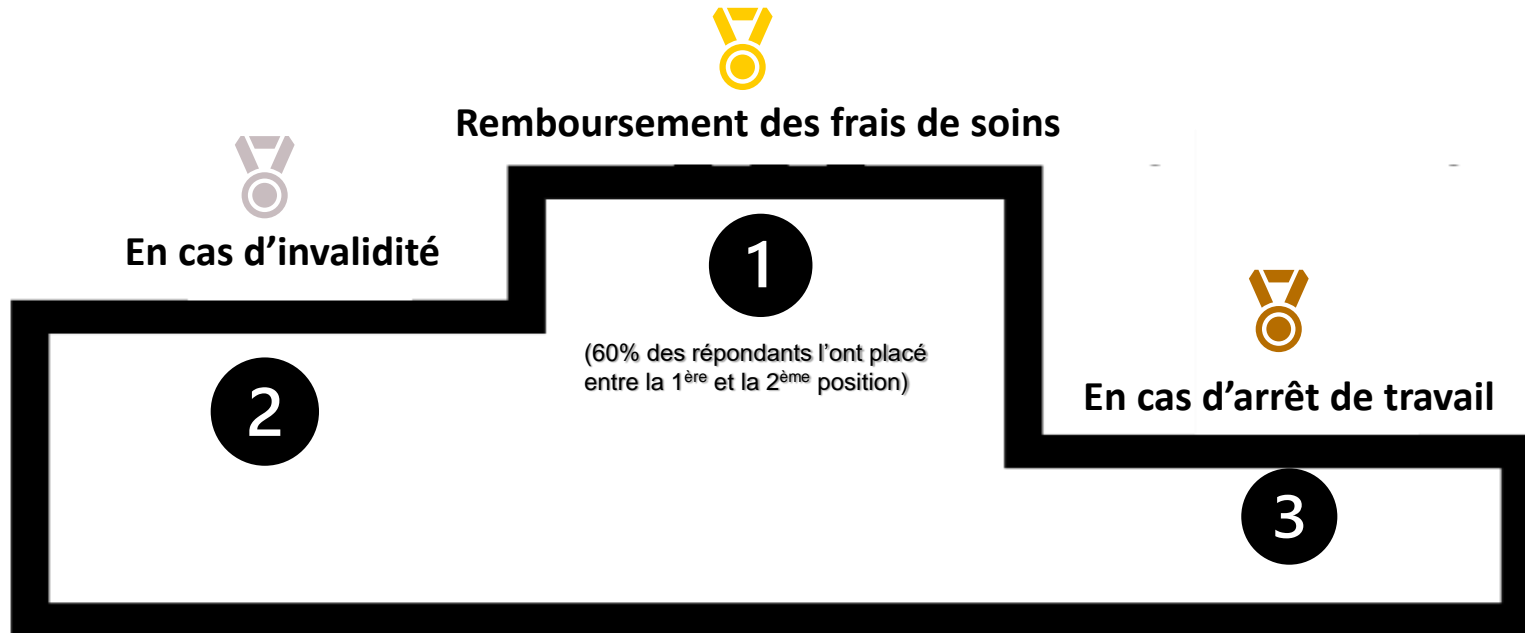
(EX : MONTANT QUI VOUS SERAIT VERSÉ EN CAS DE DÉCÈS, D'INVALIDITÉ ET D'ARRÊT DE TRAVAIL)



La connaissance en matière de protection sociale est très équilibrée :

- **52% des répondants estiment connaître le niveau de protection** dont ils bénéficient avec leur régime de protection sociale obligatoire (18% parfaitement et 34% plus ou moins)
- **La moitié des répondants à l'inverse (48%)** ne dispose pas d'informations suffisantes à ce sujet (25% pas vraiment et 23% aucune idée)

Q4 : PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES, QUELS SONT LES DOMAINES VIS-À-VIS DESQUELS IL EST NÉCESSAIRE DE SE PROTÉGER EN PRIORITÉ?  
(CLASSEZ LES PROPOSITIONS DE LA PLUS IMPORTANTE À LA MOINS IMPORTANTE)



**4** En cas de décès

**5** Préparer ma retraite (67% des répondants l'ont placé entre la 4<sup>ème</sup> et la dernière position)

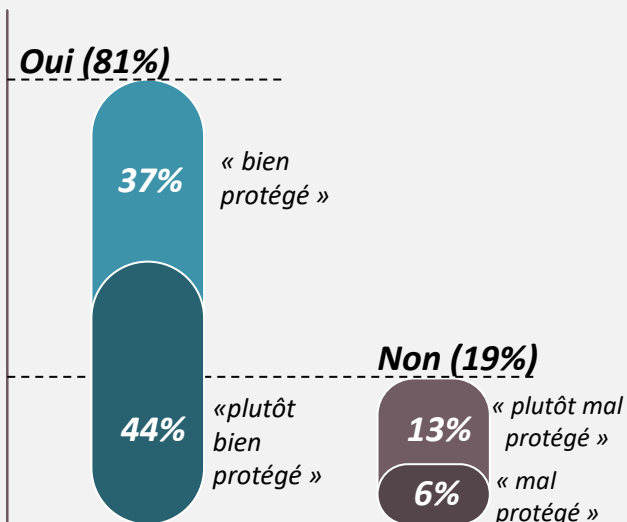
- **44% des répondants** ont placé « **remboursement des frais de soins** » en **première position**
- **67% des répondants** ont placé « **Préparer ma retraite** » en **dernière position**

Les TNS estiment donc que la protection en cas d'invalidité, d'arrêts de travail et de décès est moins prioritaire que le remboursement de frais de soins.

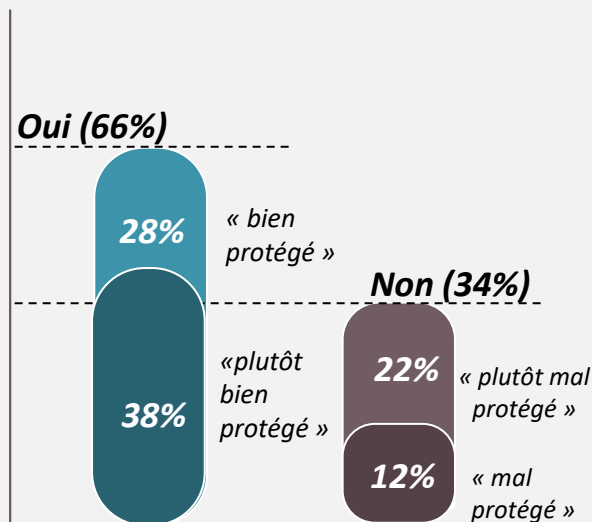


## Q5 : VOUS SENTEZ-VOUS BIEN PROTÉGÉ...

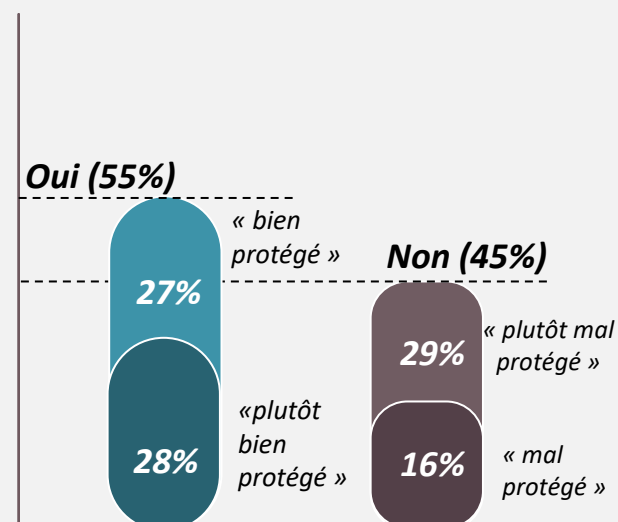
### En cas de remboursement de frais de soins ?



### En cas de décès, invalidité, arrêt de travail...?

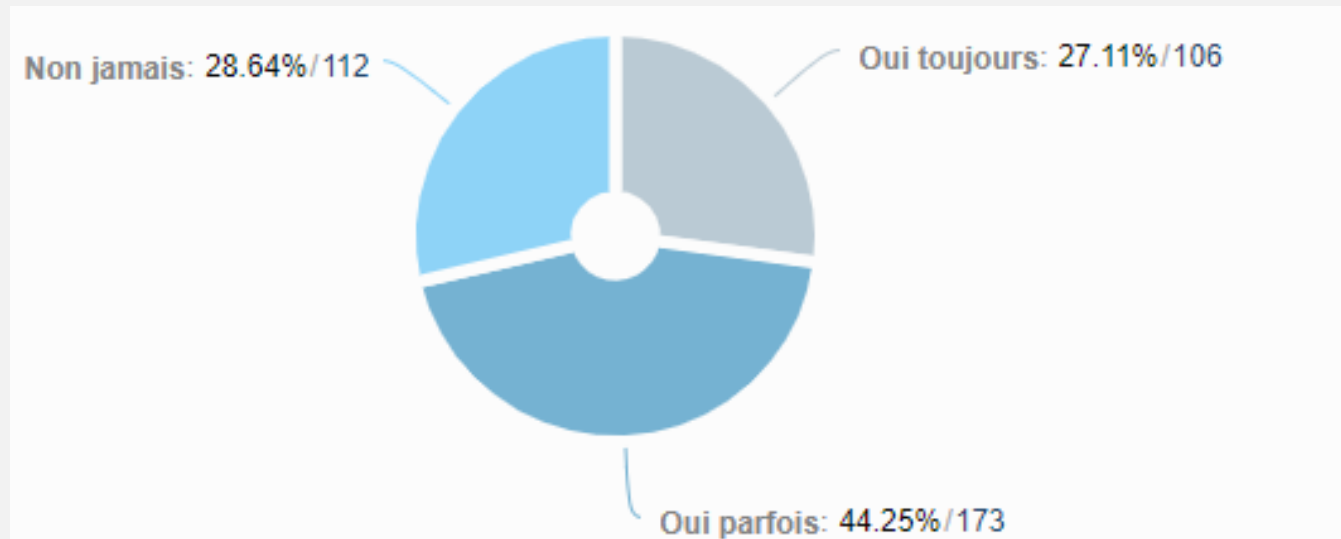


### En cas de maintien de revenu au moment de votre retraite ?



- **Les répondants se sentent globalement bien protégés** (plus de la majorité ayant répondu oui peu importe le domaine)
- **Le remboursement des frais de soins est le domaine où les personnes interrogées se sentent significativement le mieux protégées** (81% de oui). Les résultats pour la Prévoyance et la retraite sont moins conséquents (66% de oui pour la Prévoyance et 55% de oui pour la retraite)

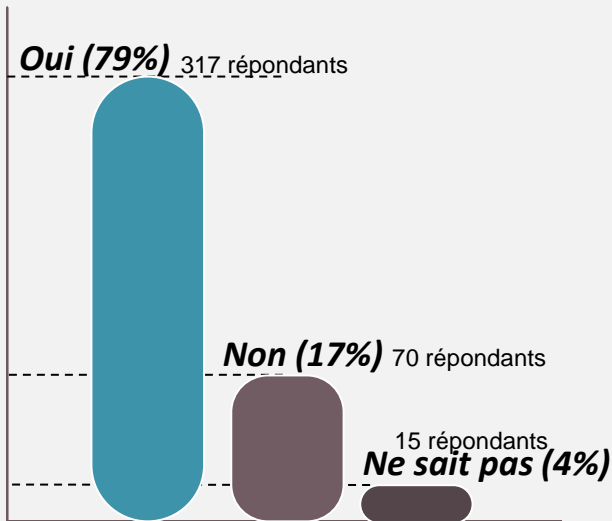
## Q6 : EN CAS DE MALADIE, VOUS AUTORISEZ-VOUS UN ARRÊT DE TRAVAIL ?



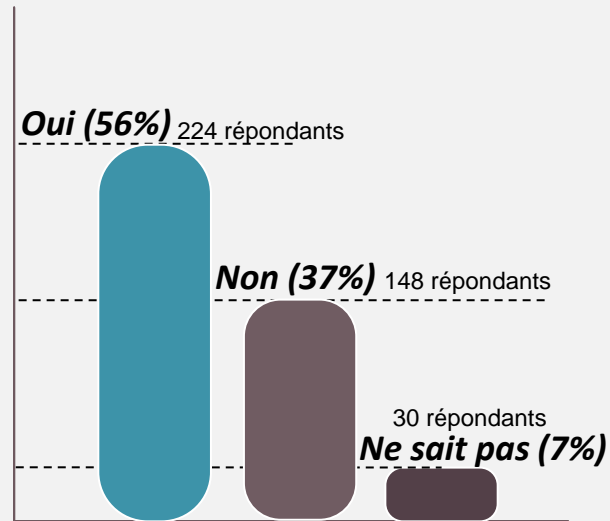
- **Quasiment 3 répondants sur 4 se disent prêts à prendre un arrêt de travail en cas de maladie avec une majorité (44%) occasionnellement .**
- **Plus de 1 répondant sur 4 déclare tout de même ne jamais s'autoriser d'arrêt de travail, la principale raison étant la perte de revenu trop conséquente (raison ressortant le plus parmi 176 réponses à ce sujet)**

## Q7 : DÉTENEZ-VOUS...

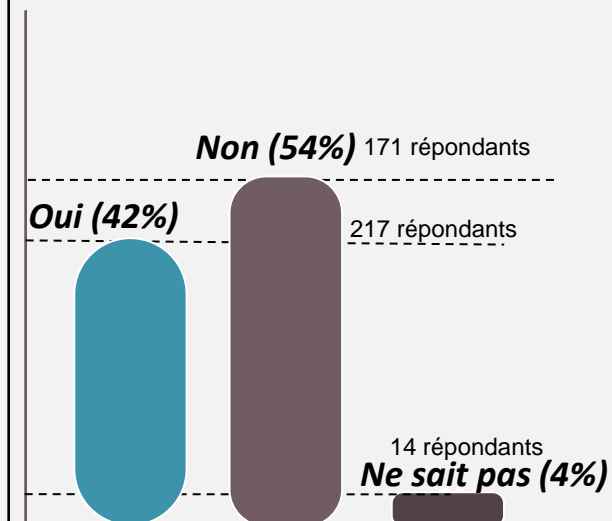
Un contrat de complémentaire santé en complément de votre régime obligatoire ?



Un contrat de prévoyance individuel en complément de votre régime obligatoire ?

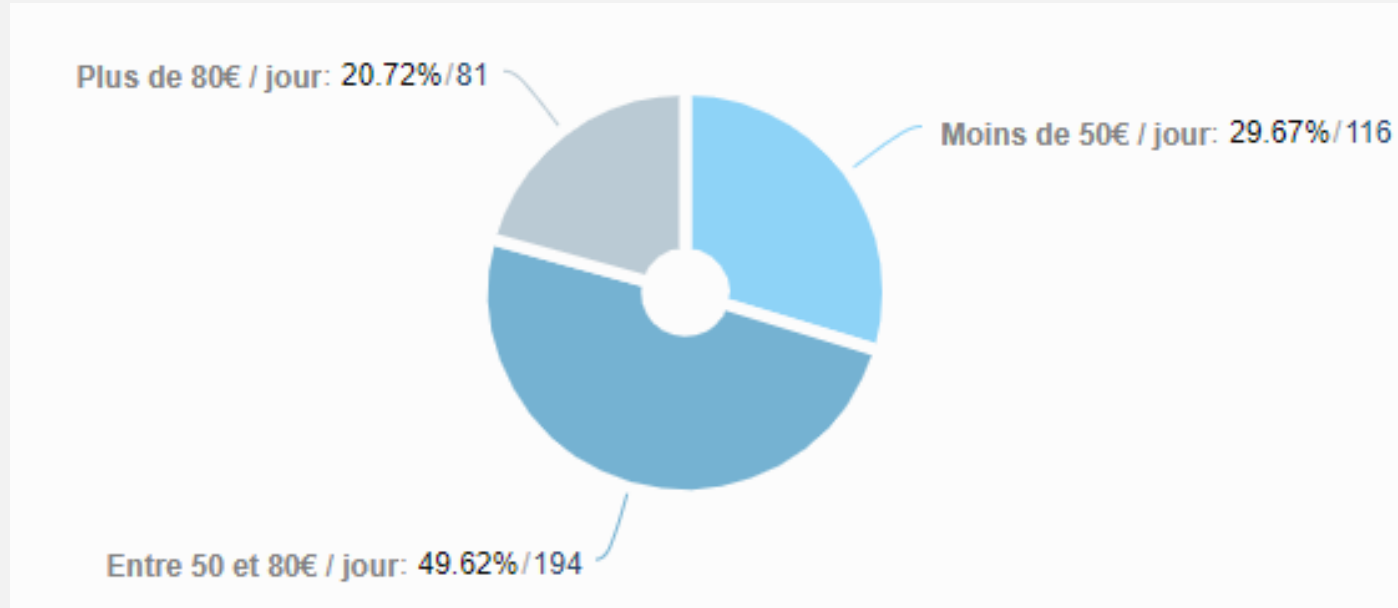


Un contrat individuel d'épargne retraite ?



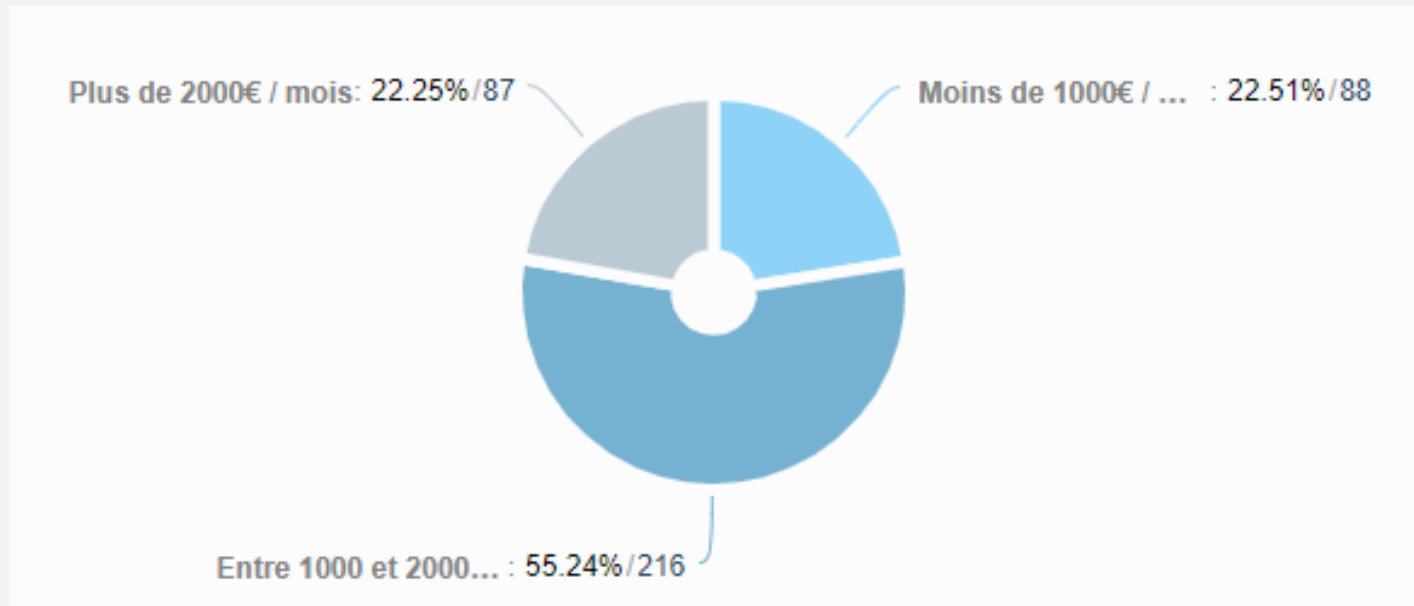
- **La grande majorité des répondants (79%) déclare détenir** un contrat de complémentaire santé en complément de leur régime obligatoire
- **Seuls ½** déclarent détenir un contrat de prévoyance individuelle
- **Plus de la moitié des répondants (54%)** ne dispose pas de contrat individuel d'épargne retraite

## Q8 : À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE MONTANT D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUFFISANTE PERMETTANT DE MAINTENIR VOTRE REVENU EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?



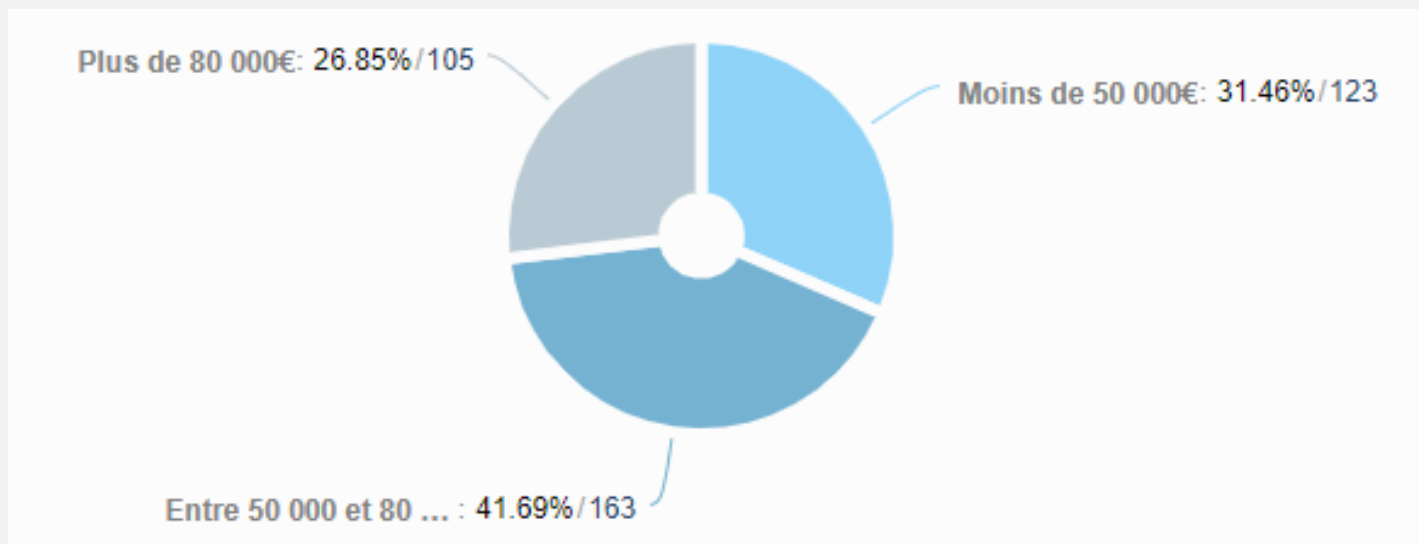
- **La moitié des répondants** estime que le montant d'une indemnité journalière suffisante permettant de maintenir leur revenu en cas d'arrêt de travail **se situe entre 50 et 80€ par jour, soit un revenu annuel compris entre 18 250€ et 29 200€**
- 30% des répondants l'estiment à moins de 50€ par jour et 21% à plus de 80€ par jour

## Q9 : À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE MONTANT D'UNE RENTE MENSUELLE SUITE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE ?



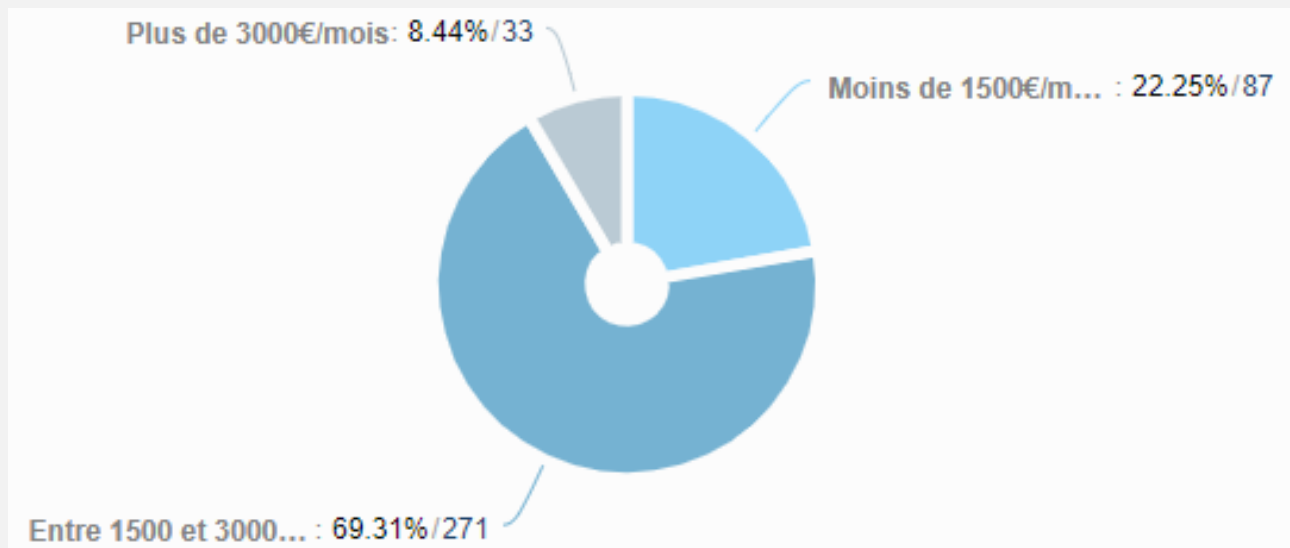
- **Plus de la moitié des répondants (55%)** estime que le montant d'une rente mensuelle suite à une invalidité permanente totale se situe **entre 1000 et 2000€**, soit **une rente annuelle entre 12 000 et 24 000€**.
- 23% des répondants l'estiment à moins de 1000€ et 22% à plus de 2000€

## Q10 : À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE CAPITAL SUFFISANT REVERSÉ À VOS PROCHES EN CAS DE DÉCÈS ?



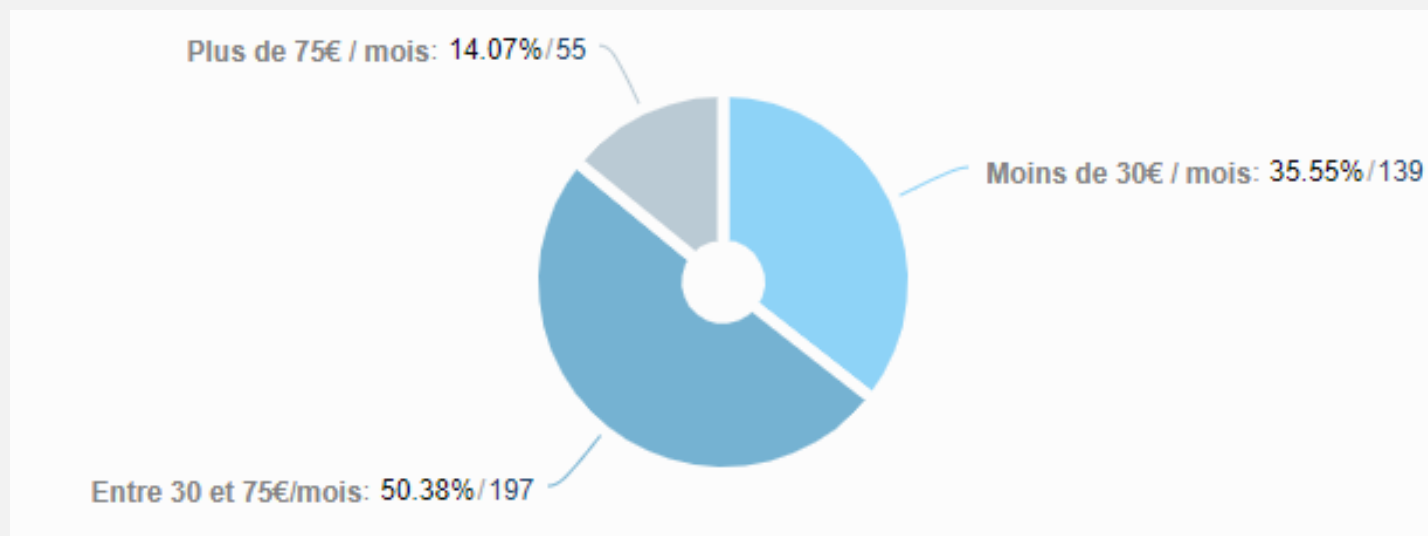
- **42% des répondants** estiment que le capital suffisant reversé à leur proche en cas de décès se situe **entre 50 000 et 80 000€**, 31% des répondants l'estiment à moins de 50 000€ et 27% à plus de 80 000€

## Q11 : À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE REVENU NÉCESSAIRE POUR VOTRE RETRAITE ?



- **La grande majorité des répondants (69%)** estime que le revenu nécessaire pour leur retraite se situe entre **1500 et 3000€ par mois**, 22% des répondants l'estiment à moins de 1500€ par mois et seulement 8% à plus de 3000€ par mois

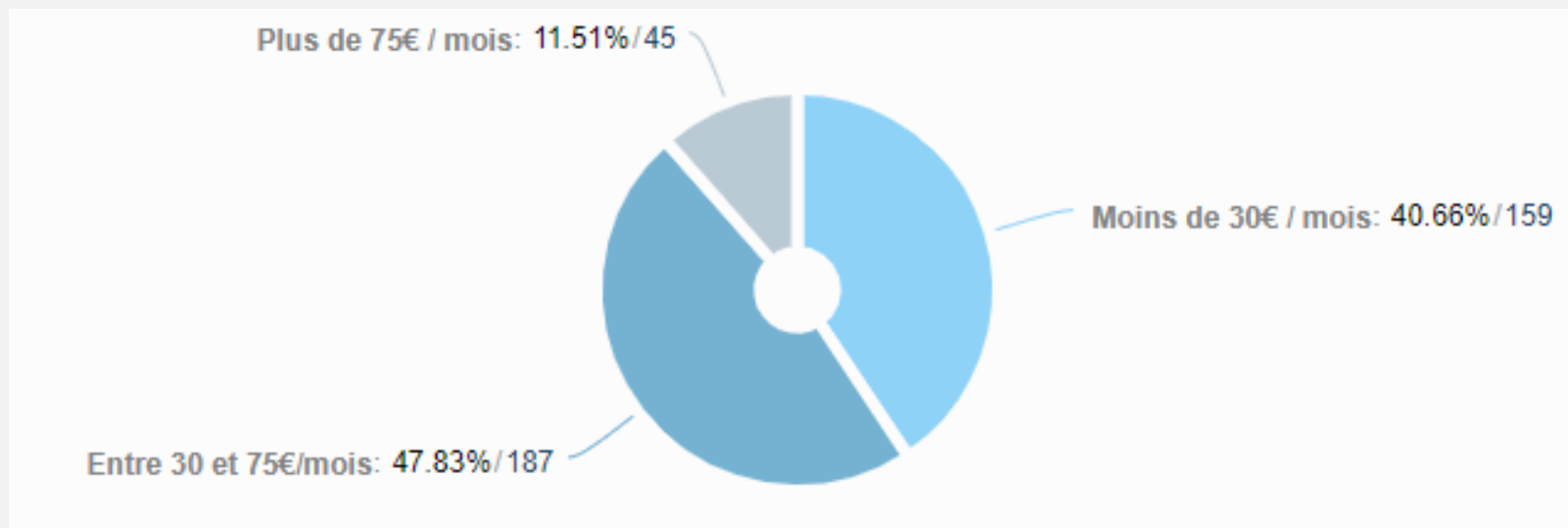
## Q12 : QUEL MONTANT SERIEZ-VOUS PRÊTS À COTISER PAR MOIS POUR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?



- **La moitié des répondants est prête à cotiser entre 30 et 75€ par mois pour sa complémentaire santé**
- 36% des personnes interrogées seraient prêtes à cotiser moins de 30€ par mois pour leur complémentaire santé. Enfin seulement 14% seraient prêts à cotiser plus de 75€ par mois

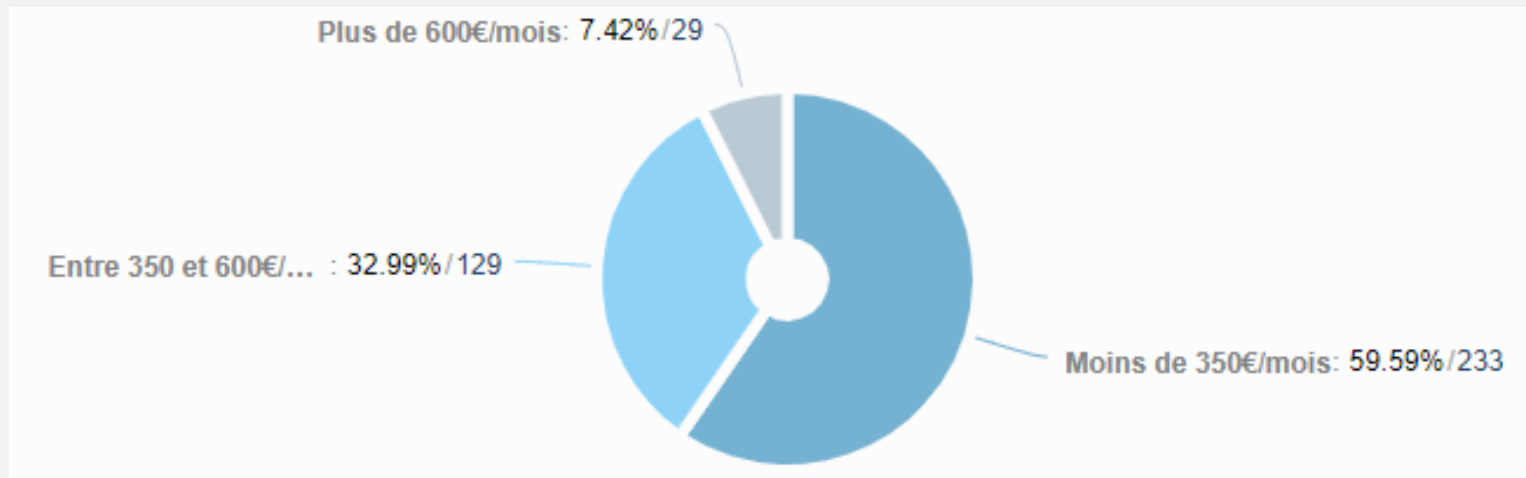


## Q13 : QUEL MONTANT SERIEZ-VOUS PRÊTS À COTISER PAR MOIS POUR VOTRE PRÉVOYANCE ? (DÉCÈS, INVALIDITÉ, ARRÊT DE TRAVAIL)



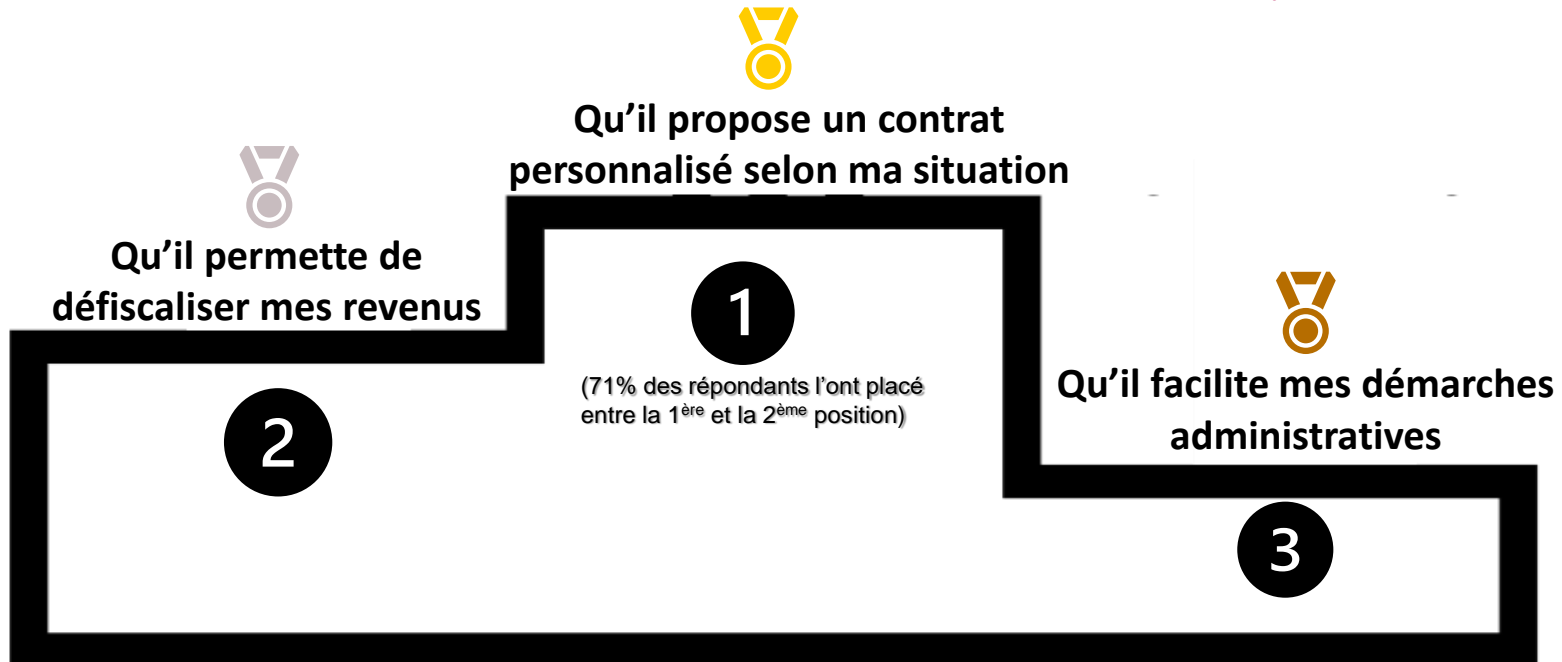
- **A l'instar de la santé, la moitié des répondants est prête à cotiser entre 30 et 75€ par mois également pour sa Prévoyance**
- 41% des personnes interrogées seraient prêtes à cotiser moins de 30€ par mois pour leur prévoyance. Enfin seulement 12% seraient prêts à cotiser plus de 75€ par mois

## Q13 : QUEL MONTANT SERIEZ-VOUS PRÊTS À ÉPARGNER PAR MOIS POUR VOTRE RETRAITE ?



- **La grande majorité des personnes interrogées (60%) est prête à épargner moins de 350€ par mois pour leur retraite**
- 33% des répondants sont prêts à épargner entre 350 et 600€ par mois et enfin seulement 7% seraient prêts à épargner plus de 600€ par mois

Q14 : PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES, QU'ATTENDEZ-VOUS EN PRIORITÉ DE VOTRE ASSUREUR ?  
(CLASSEZ LES PROPOSITIONS DE LA PLUS IMPORTANTE À LA MOINS IMPORTANTE)



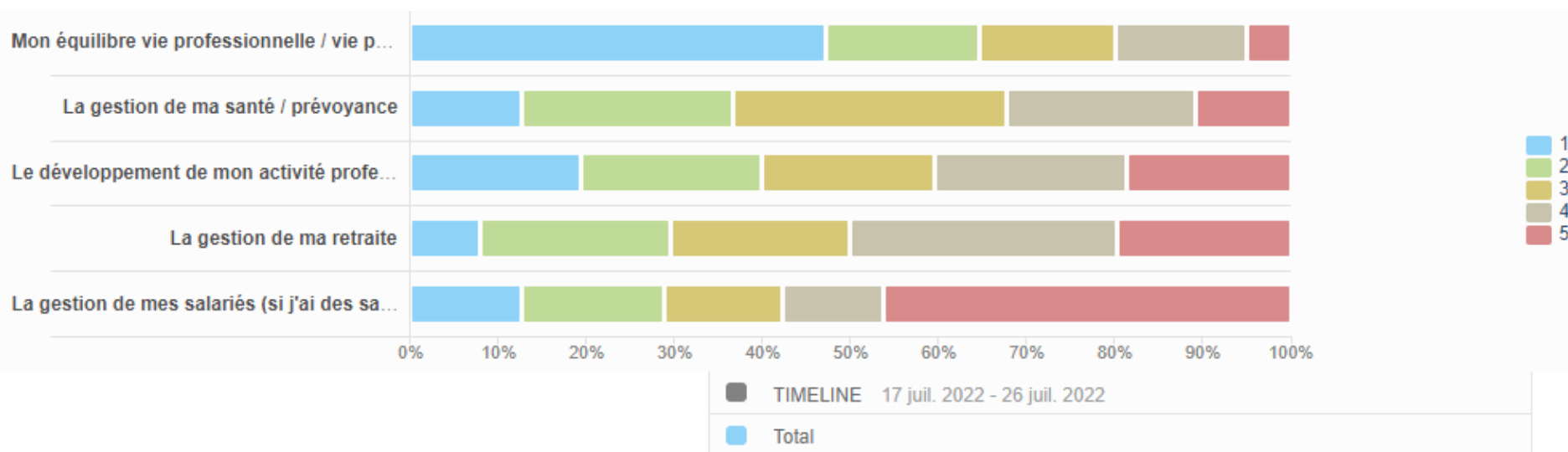
**4** Qu'il apporte des conseils et des services sur le développement de mon activité

**5** Qu'il s'engage sur les thématiques sociales et environnementales  
(69% des répondants l'ont placé entre la 4<sup>ème</sup> et la dernière position)

- **56%** des répondants ont placé « qu'il propose un contrat personnalisé selon ma situation » en première position
- **48%** des répondants ont placé « qu'il s'engage sur les thématiques sociales et environnementales » en dernière position

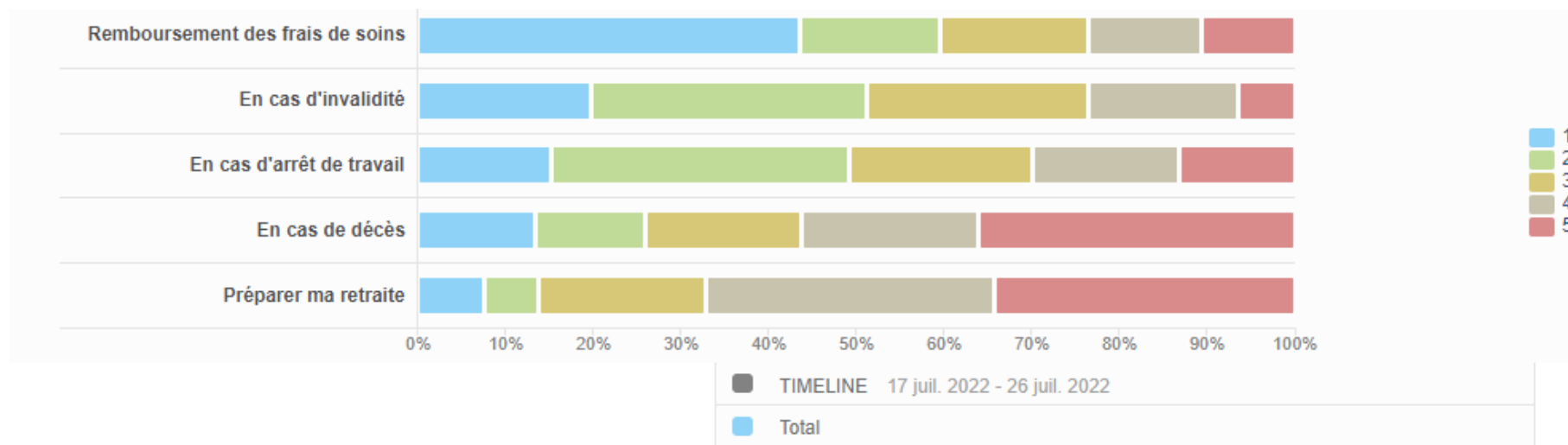
# ANNEXES

Q2 : PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES, QUELLES SONT VOS PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN TANT QUE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT ?  
(CLASSEZ LES PROPOSITIONS DE LA PLUS IMPORTANTE À LA MOINS IMPORTANTE)



# ANNEXES

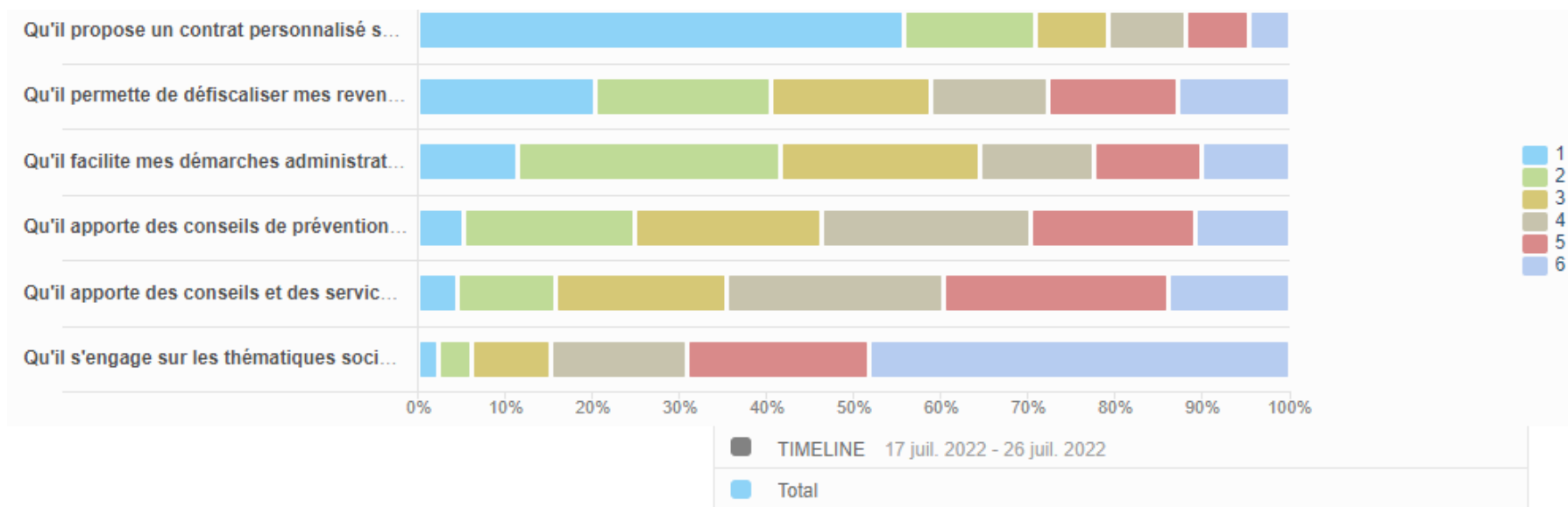
Q4 : PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES, QUELS SONT LES DOMAINES VIS-À-VIS DESQUELS IL EST NÉCESSAIRE DE SE PROTÉGER EN PRIORITÉ?  
(CLASSEZ LES PROPOSITIONS DE LA PLUS IMPORTANTE À LA MOINS IMPORTANTE)



# ANNEXES

Q14 : PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES, QU'ATTENDEZ-VOUS EN PRIORITÉ DE VOTRE ASSUREUR?

*(CLASSEZ LES PROPOSITIONS DE LA PLUS IMPORTANTE À LA MOINS IMPORTANTE)*



# À PROPOS DU GROUPE PRÉVOIR

---



**PRÉVOIR est un Groupe d'assurance centenaire, familial et indépendant, spécialiste de l'assurance de personnes (prévoyance individuelle et assurance-vie).** Créé en 1910, et détenu majoritairement par les descendants des familles fondatrices (à 70%) et à 30% par les salariés et retraités de l'entreprise, le Groupe a une vision long terme.

**Avec un chiffre d'affaires en 2021 de 608 M€** et trois grands métiers, l'assurance de personnes avec la filiale Prévoir-Vie, le courtage (AssurOne, UTWIN, Réassurez-moi et Easyblue) et la gestion d'actifs (Prévoir Asset Management), le Groupe possède une grande solidité financière reconnue par S&P Global Ratings, et une solvabilité plus de 2 fois supérieure au niveau réglementaire.

**Il compte 1 740 collaborateurs en France.** Avec près de 979 300 contrats actifs, il est présent sur l'ensemble du territoire français, ainsi qu'au Portugal, en Pologne et au Vietnam.

**Société Centrale Prévoir - GROUPE PRÉVOIR**

Société anonyme au capital de 88 390 500 €

572 084 028 RCS Paris Siège social : 22 rue de La Rochefoucauld – 75009 PARIS